



DEMANDE DE DETACHEMENT : C.A.P ...

- 1^{ère} demande
 renouvellement
 intégration après détachement

Les textes de référence :

- Loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 (articles 55, 64, 66, 67)
- Décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 (articles 2, 3, 5)

Principe :

Le détachement est la position du fonctionnaire placé sur sa demande hors de son cadre d'emplois, emploi ou corps d'origine. Il continue cependant à bénéficier dans ce cadre d'emplois, emploi ou corps d'origine, de ses droits à l'avancement et à la retraite. C'est une forme de mobilité des fonctionnaires au sein de la fonction publique dont ils relèvent ou entre les différentes fonctions publiques (état, hospitalière ou territoriale).

Joindre impérativement la demande de l'agent (pour le détachement et pour l'intégration)

- ADMINISTRATION D'ORIGINE :

- GRADE DANS L'ADMINISTRATION D'ORIGINE :
(joindre l'arrêté de la dernière situation administrative)

- ADMINISTRATION D'ACCUEIL :

- NOM ET PRENOM DE L'AGENT :

- GRADE :

- TEMPS DE TRAVAIL DANS L'ADMINISTRATION D'ORIGINE :

- TEMPS DE TRAVAIL DANS L'ADMINISTRATION D'ACCUEIL :

- DATE DE NOMINATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

- DATE D'EFFET DU DETACHEMENT ou DE L'INTEGRATION :

- DUREE DU DETACHEMENT :

A....., le.....

(Cachet) Le Maire, Le Président,

AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE :

Cadre réservé au Centre de Gestion

AVIS : Favorable Défavorable Reporté

Observations :

Vu en réunion de la C.A.P., le
Le Président de la CAP :

